

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Bureau du 02 décembre 2025
Comité Syndical du 16 décembre 2025



Réhabilitation réservoir de Courtemont-Varennes

contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr



SOMMAIRE

I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
I.1. Cadre réglementaire.	3
I.2. Le contexte.	4
II. PRESENTATION DU SYNDICAT	5
II.1. Chiffres clés 2026	5
II.2. Le territoire	5
III. LES ORIENTATIONS 2026	7
III.1. Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous	7
III.2. Mettre en œuvre la prospective 2025-2042	10
III.3. Stabiliser le tarif	12
III.4. Contrat de Délégation de service Public : 2026, une année de choix du délégataire et de mise en œuvre de la période de tuilage pour la 1 ^{ère} phase du contrat	13
IV. SITUATION FINANCIERE	15
IV.1. Rétrospective des comptes : évolution des dépenses et recettes 2020-2024	15
IV.2. Evolution de la capacité financière	16
V. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2026	17
V.1. Perspectives budgétaires (fonctionnement et investissement)	17
V.2. Stabilité de la capacité financière	22
V.3. Autorisations de Programme et Crédits de paiement	22
V.4. Situation de la dette en 2026	24
VI. Le personnel	26
VI.1. Les effectifs	26
VI.2. Tableau des emplois	26
VI.3. Les dépenses de personnel	27
VII Budget annexe : défense incendie	28
VII. Conclusions	29
ANNEXES	
Annexe 1 : Programmes d'investissement travaux courant 2026	30
Annexe 2 : Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2042	31

I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Chaque année, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du bureau et du comité syndical de l'USESA suivant les modalités prévues par la Loi NOTRe.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédent le vote du Budget Primitif est obligatoire.

Ce débat d'orientation budgétaire permet au Président de mettre en relief les orientations stratégiques et les choix budgétaires prioritaires, d'informer sur l'évolution de la situation financière du syndicat.

Ce débat est un préambule pour discuter de l'évolution des principales masses financières qui seront détaillées dans le Budget Primitif 2025.

La loi NOTRe du 07 aout 2015 (Loi n°2015-991) a changé les modalités de présentation de ce débat :

- Présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- Rapport plus détaillé sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines
- Publication de ce rapport
- Délibération spécifique sur ce débat en comité syndical

Un décret d'application (Décret n° 2016-841) du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les éléments du débat peuvent être regroupés selon 4 axes :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- La présentation des effectifs de la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 définit de nouveaux éléments à inclure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire : les évolutions suivantes devront être présentées :

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au Budget Primitif, au Compte Administratif et à la disposition du public sur le site internet de l'USESA comme ces dernières années.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'appuie pour l'essentiel sur les conclusions du schéma directeur réalisées en 2020 complété par une mise à jour du schéma directeur adoptée par délibération le 25 avril 2023.

C'est l'occasion de présenter les orientations pour l'année 2026.

I.2. LE CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2026, l'USESA est constituée des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) - 7 communes
- La Communauté de Communes du pays de Valois (CCPV) - 1 commune
- Les communes de Bézu-le-Guéry, Breny, Charly-sur-Marne, Chézy- sur-Marne, Coupru, Crouttes-sur-Marne, Dompartin, Essises, La Chapelle-sur-Chézy, l'Epine-aux-Bois, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Nogent-l'Artaud, Pavant, Romeny-sur-Marne, Saulchery, Vendières, Veuilly-la-Poterie, Viels-Maisons, Villiers-Saint-Denis, Oulchy-le-Château, Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin et Villesavoye.

Soit 29 collectivités membres (3 EPCI + 26 communes) représentant un total de 113 communes.

L'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

- ⇒ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV
- ⇒ des délégués des 26 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué au 01 janvier 2026 de :

- **115 délégués dont :**
- 72 titulaires
- 43 suppléants

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les 5 secteurs sont des instances de représentation des communes mais n'ont pas de fonction élective. Ils correspondent à un découpage géographique du territoire et à la structuration historique des réseaux d'eau potable du Syndicat.

Administration

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par chacun des membres à raison de :

- Pour les EPCI :
 - .1 délégué titulaire pour 1500 habitants sur la base du dernier recensement de population
 - .1 délégué pour la fraction suivante
 - .1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires
- Pour les communes :
 - .1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CARCT (79 communes)	35	12
CCRV (7 communes)	10	4
CCPV (1 commune)	1	1
Communes (26 communes)	26	26
TOTAL	72	43

II. PRESENTATION DU SYNDICAT

II.1. CHIFFFRES CLES 2026

L'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne a été créée en 1964 pour gérer un contrat de Délégation de Service Public englobant ses syndicats fondateurs.

Elle est devenue l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A) le 1^{er} janvier 2008 par la fusion/absorption de ses syndicats fondateurs.

Les chiffres clés 2026 de l'USESA sont les suivants :

113 communes
83 820 habitants
38 646 abonnés
33 ressources (26 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
79 réservoirs d'une capacité de 32 544 m ³
1 421 km de longueur de canalisation principale
184 km de longueur de branchements
4,4 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts adhérente depuis le 01 janvier 2021, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine le 20 décembre 2026.

II.2. LE TERRITOIRE

Le territoire de l'USESA est situé au carrefour des régions Hauts de France, Grand Est et Ile de France. Sa superficie est d'environ 1205 km² pour 83 820 habitants soit une densité de 70 habitants/km².

C'est une densité de population faible, identique à celle du département de l'Aisne (72 habitants/km²) et inférieure à celle de la France (107 habitants/km²).

Ce territoire est essentiellement rural, seules les villes de Château-Thierry et de Villers-Cotterêts présentent un caractère urbain avec une densité supérieure à 100 habitants par km², la densité pouvant descendre en dessous de 10 habitants/km² pour certaines communes.

Les plateaux et les coteaux de la Brie et de l'Omois sont traversés par les vallées de la Marne, de l'Ourcq et leurs affluents.

Ce territoire rural, vallonné et étendu nécessite un linéaire de canalisations très important (réseau de 1421 kilomètres avec un ratio de près de 37 mètres par abonné), un grand nombre de réservoirs et de stations de reprise pour desservir l'ensemble de ses habitants.

Le réseau de l'USESA a les caractéristiques géographiques d'un service d'eau rural mais il dessert le nombre d'habitants d'un service d'eau urbain (83 820 habitants). Dans la strate de 50 000 à 100 000 habitants de l'Observatoire de l'eau, il se trouve comparé à des services d'eau souvent constitués d'une seule agglomération avec un réseau bien plus court et beaucoup moins d'ouvrages.

III. LES ORIENTATIONS 2026

Les orientations de l'année 2026 sont les suivantes :

- **Protéger nos ressources pour distribuer une eau de qualité à tous**
- **Mettre en œuvre la prospective 2025-2042**
- **Stabiliser le tarif**
- **Contrat de Délégation de service Public : 2026, une année de choix du délégataire et de mise en œuvre de la période de tuilage pour la 1^{ère} phase du contrat**

III.1. PROTEGER NOS RESSOURCES POUR DISTRIBUER UNE EAU DE QUALITE A TOUS

- **Protéger les ressources**

➔ Les DUP

En 2026, tous les sites de production ont leur arrêté de DUP signé.

Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource	99,60 %
--	---------

Quinze contrôles terrain ont été réalisés en 2025 et autant sont prévus en 2026. Ils permettent de vérifier l'adéquation des pratiques avec les prescriptions des arrêtés.

Aucune procédure de mise en place de Déclaration d'Utilité Publique ne sera à réaliser en 2026, chaque ressource des nouvelles communes intégrant l'USESA possédant son arrêté de DUP.

➔ Les Aires d'Alimentation de Captages

Douze plans d'actions pour la protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sont mis en œuvre avec tous les acteurs concernés du territoire. Un plan d'action sur l'AAC de Fère en Tardenois est en cours de construction. Au sein de ces plans d'actions, des thématiques sont développées telles que les cultures à Bas Niveau d'Intrants, l'Agriculture Biologique ou les prairies qui contribuent au maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau.

En 2026, les phases de diagnostic multi-pressions et d'élaboration du plan d'action seront finalisées pour l'AAC Fère en Tardenois. Les phases de délimitation et de définition de la vulnérabilité seront réalisées pour une AAC et engagées pour une autre AAC.

Le montant budgétaire pour l'année 2026 est augmenté de + 42 % par rapport à 2025 en lien avec la signature du contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2025.

Budget 2026	Montant TTC
AAC de Fère en Tardenois phase II, 2 AAC phase I	190 400 €
Etude BNI	100 000 €
Etude Agriculture Biologique	40 000 €
Etude reliquat azoté	40 000 €
Diagnostic foncier	38 300 €
Stratégie foncière	60 000 €
TOTAL	468 700 €

➔ La sensibilisation d'élcoliers, d'adultes, de familles (parcours pédagogique sur le petit cycle de l'eau, classe d'eau, ateliers sur les pratiques en faveur de la protection de la ressource en eau)

Les démarches de sensibilisation/communication de l'USESA touchent de plus en plus d'acteurs locaux avec près de 450 classes depuis l'origine du projet et 1150 personnes présentes lors d'ateliers « jardinages » ou du « bon usage de l'eau » depuis l'origine des ateliers. Des interventions ponctuelles au cours de salons, auprès de publics ciblés incitent également à la bonne gestion de l'eau potable.

En 2026, les interventions tant en milieu scolaire que vers les abonnés seront poursuivies aussi bien sur la thématique de la protection de la ressource en eau que sur celle de la sobriété en eau qui sera développée.

Budget 2026	Montant TTC
Actions de sensibilisation	8 300 €
Actions de communication	5 000 €
TOTAL	13 300 €

➔ Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Un PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable destinée à la consommation humaine.

Il étudie les dangers et risques pouvant intervenir au cours de la production et distribution de l'eau potable et définit un plan d'actions adapté dans une démarche d'amélioration continue.

Le PGSSE est maintenant élaboré pour la production et la distribution de l'Eau sur l'ensemble du territoire de l'USESA.

En 2026, il devra être complété en intégrant les unités de production et de distribution des nouvelles communes adhérentes à l'USESA.

L'efficacité du plan d'actions devra également être vérifiée à l'aide d'audits et du suivi des actions. Les non-conformités potentiellement rencontrées seront analysées et feront l'objet d'actions complémentaires si besoin.

Budget 2026	Montant TTC
Travaux PGSSE	100 000 €

➔ Les diagnostics et entretien des ressources

C'est une volonté affirmée des élus de pérenniser les ressources souterraines productives et de qualité de l'USESA.

Les diagnostics réalisés sur les ressources souterraines de l'USESA ont conclu que la productivité actuelle est maximale pour la plupart des ressources. Les interventions préconisées dans les conclusions de ces diagnostics (nettoyage, entretien, protection supplémentaire...) sont mises en place ou prévues sur 2026. Les ressources des communes ayant adhéré en 2025 ou rejoignant l'USESA en 2026 seront diagnostiquées en 2026. Les ressources diagnostiquées en 2019 seront également soumises à une nouvelle vérification, le délai entre deux diagnostics étant atteint.

Budget 2026	Montant TTC
Marché maîtrise d'œuvre diagnostic	30 000 €
Travaux conclusions diagnostic	60 000 €
TOTAL	90 000 €

- Distribuer une eau de qualité**

→ Le traitement des métabolites de pesticides

Depuis le début de l'année 2021, des nouvelles molécules de pesticides sont recherchées par l'Agence Régionale de Santé (directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine). En 2025, 75 nouvelles molécules ont été ajoutées aux analyses réalisées à partir des prélèvements d'eau potable.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener la teneur des métabolites des pesticides retrouvées en dessous de la limite réglementaire.

Une étude a permis de définir les solutions à mettre en œuvre sur les différentes ressources (traitement, interconnexion...).

En 2026, les travaux pour la construction d'une usine de traitement de pesticides à Fère en Tardenois vont démarrer.

L'étude de maîtrise d'œuvre pour la conception d'une usine de traitement de pesticides à Chézy-sur-Marne est en cours et les travaux débuteront fin 2026 / début 2027.

Budget 2026	Montant (TTC)
Station traitement des pesticides à Fère en Tardenois	2 085 000 €
Etude station traitement des pesticides à Chézy sur Marne	385 000 €
TOTAL	2 470 000 €

Des travaux d'interconnexion entre différents secteurs de l'USESA vont être étudiés en 2026 comme sur les secteurs de Viels-Maisons, Breny ou vont démarrer dans leur phase travaux comme à Marolles.

Ces opérations vont permettre de faire baisser la teneur en pesticides dans l'eau distribuée sans mettre en place de traitement.

Budget 2026	Montant TTC
Interconnexion de Breny	440 000 €
Interconnexion de Marolles	54 000 €
Etude interconnexion de Viels-Maisons	50 000 €
TOTAL	544 000 €

Le montant de l'opération de l'interconnexion de Marolles de 54 000 € est le montant budgété en 2026 et non le montant global de l'opération d'environ 400 000 € TTC.

➔ Le Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Un contrat territorial pour la protection de la ressource en eau potable a été signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie le 17 juin 2025.

Il définit les actions à mettre en place de 2025 à 2030 pour la protection de la ressource en eau potable sur le territoire de l'USESA.

Les thématiques abordées concernent notamment les études AAC, les plans d'actions agricoles et non agricoles, la thématique foncière, la communication et sensibilisation, la sobriété en eau.

Pour atteindre les objectifs définis, le service protection de la ressource en eau et communication de l'USESA comporte 2,3 ETP subventionnés à 80% par l'AESN.

Au sein de ce contrat, des actions sont définies annuellement et l'USESA mettra en œuvre en 2026 les actions ciblées de chacune des thématiques. Un bilan/rapport est fourni chaque année à l'AESN.

L'année 2026 et les suivantes sont marquées par une hausse importante des dépenses de fonctionnement associées à la protection des ressources.

III.2. METTRE EN ŒUVRE LA PROSPECTIVE 2025-2042

➔ La prospective 2025-2042

Une étude financière ayant pour objectif d'évaluer le besoin de financement nécessaire à l'USESA à long terme pour financer les opérations d'investissement et de fonctionnement a été présentée en comité syndical le 05 novembre 2025.

Cette étude repose sur différents scénarios avec comme variables : le tarif de l'eau, la contraction d'emprunts et le montant des investissements sur la période 2025-2042.

Cette analyse financière, tenant compte d'une étude financière de la section d'exploitation et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2025-2032 chiffré au montant de 49 879 976 € TTC, s'appuie sur :

- Le schéma directeur d'eau potable de l'USESA adopté le 12/03/2020,
- La mise à jour du schéma directeur adoptée le 25/04/2023.

La prospective 2025-2042 est estimée financièrement à 105 000 000 € TTC.

Les conclusions de cette prospective 2025-2042 démontrent que la capacité du syndicat à financer les travaux est très différente selon les scénarios.

Le comité syndical a pris acte que la politique actuelle de ne pas augmenter les tarifs d'eau, de contracter des emprunts et de réaliser les investissements nécessaires ne peut se poursuivre dans la durée. Ce scénario fait accroître continuellement le ratio de désendettement.

Pour maintenir un bon niveau d'investissement (moyenne 2017-2024 : 7,5 M€), le suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2032, le comité syndical a décidé de s'orienter vers une trajectoire combinant une augmentation du tarif d'eau dès 2026 (hors révision annuelle), la réalisation d'emprunts et le suivi du PPI 2025-2032.

Tarif d'eau 2026 :

	01/01/25	01/01/26	2025-2026
Abonnement annuel (€)	18,62	18,74	0,676 %
Consommation (€/m³)	0,8453	0,9276	9,74 %
Tarif par m³ pour une facture 120 m³ (€)	1	1,08	8 %

Emprunt 2026 :

La programmation des travaux d'investissement nécessite un besoin de financement de 2 M€ sur l'exercice 2026. L'emprunt a été contracté fin 2025 avec prévisionnel de versement pour moitié sur 2025 et 2026.

Budget 2026	Montant TTC
Programmation de renouvellement de réseau, réhabilitation de réservoirs et travaux d'interconnexion	1 000 000 €

→ Les opérations du plan pluriannuel 2026

Le programme de travaux inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2025-2032 a été approuvé lors du comité syndical du 05 novembre 2025 (joint en annexe).

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations courantes d'investissement s'élève à **3,705 M€ TTC**. La répartition est la suivante :

Budget 2026	Montant TTC
Renouvellement réseau	2 745 000 €
Travaux, raccordements, accords-cadres	
Réhabilitation réservoirs	510 000 €
Travaux de réhabilitation, de rénovation et de sécurisation	
Marché à bons de commande	300 000 €
Travaux d'exploitation	60 000 €
Réhabilitation puits	90 000 €
Total	3 705 000€

→ Renouvellement des canalisations et ouvrages

Le programme de travaux pour l'année 2026, délibéré par le comité syndical le 25 septembre 2025, prévoit la réalisation de 7 opérations de travaux de renouvellement courants pour un montant estimé de 2.14 M€ H.T. (programme travaux courants 2026 joint en annexe).

La programmation de ces travaux conjuguée avec les travaux prévus en 2025 et réalisés en 2026 permettent d'estimer les indicateurs suivants en 2026 :

- Taux de renouvellement projeté = 1.07 %
- Taux moyen de renouvellement 2022/2026 projeté = 1,26 %

Un programme de travaux en 2026 à hauteur de près de **7,7 M€ TTC** est inclus dans le PPI 2025-2032.

Les principales opérations présentées dans le chapitre précédent seront réalisées en recherchant le maximum d'aides auprès des partenaires comme l'agence de l'eau.

L'USESA utilise également une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations courantes d'investissement s'élève à **3,705 M€ TTC** comme vu au point précédent.

L'ensemble de ces éléments montre que les élus continuent d'investir pour conserver le patrimoine en bon état. Aujourd'hui, l'USESA a les infrastructures capables de secourir par une autre ressource 95% de ses abonnés en cas de défaillance de leur ressource habituelle.

La sécurisation en eau potable est une préoccupation majeure des élus et nécessite des investissements importants. Le plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2032 démontre cette volonté de sécuriser rapidement l'ensemble des abonnés de l'USESA et de prendre en compte les nouvelles collectivités adhérentes à l'USESA.

➔ Interconnexion de la commune de Breny

L'étude de cette interconnexion débutera en 2026 ainsi que le démarrage des travaux dans le but de résoudre les problèmes de qualité de l'eau distribuée sur la commune.

➔ Etude sur l'alimentation de la commune de Viels-Maisons

Une étude a débuté fin 2025 et se poursuivra en 2026 pour déterminer le meilleur scénario pour alimenter en eau potable les abonnés de la commune vu les problématiques constatées sur les ouvrages.

➔ Sécurisation de la commune de Marolles

L'attributaire a été retenu en 2025.

Dès l'obtention des aides de l'agence de l'eau, les travaux pourront commencer en 2026 pour un montant de 330 800 € HT et pour une durée de 3 mois.

➔ Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois

Le marché de travaux a été attribué en novembre 2025

Les travaux sont programmés en 2026/2027 pour un montant de 2 250 000 € HT et une durée de 15 mois.

➔ Etude d'une usine de traitement des pesticides des eaux provenant des puits souterrains de Chézy sur Marne
Cette étude a débuté en fin d'année 2025 et se poursuivra en 2026 avec comme objectif de réaliser la consultation et choisir l'attributaire en 2026.

III.3. STABILISER LE TARIF

La formule de révision propre à l'USESA a été délibérée par le comité syndical de l'USESA le 08 novembre 2022.

L'application de cette formule de révision entraîne une hausse de la part syndicale de **0,676 %** au 01 janvier 2026.

La réforme des redevances de l'agence de l'eau mise en place l'année dernière a fixé le tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable à 0,34 €/m³ contre 0,46 €/m³ en 2025.

Cette baisse et la prise en compte des autres redevances permettent que le montant global des redevances hors taxes sur une facture type de 120 m³ baisse de 9 €.

La part du délégué baisse également de 1,40 € hors taxes en 2026, baisse qui s'explique par une baisse du coefficient de révision K lié au contrat de DSP et des conclusions de l'avenant 13.

La proposition est de stabiliser le tarif global de la facture d'eau potable pour un abonné consommant 120 m³ ou 90 m³ (consommation moyenne sur l'USESA).

Cette stabilisation de la facture d'eau potable TTC permet de proposer les tarifs suivants pour la part de l'USESA :

- Augmentation de la part fixe de 0,676 % (formule de révision) : + 0,12 € HT
- Augmentation de la part variable de 9,676 % (formule de révision +9%) : 9,87 € H.T

⇒ soit une augmentation de la part syndicale de 9,99 €HT/an pour une consommation de 120 m³/an.

La facture au 01/01/2026 d'un abonné consommant 120 m³ baissera de 0,43 € TTC.

La facture d'un abonné consommant 90 m³ baissera de 0,32 € TTC.

Le cout TTC par mètre cube sera identique à 2025 : 3,20 € TTC pour 120 m³ consommés.

L'indexation et la variation sur le prix de l'eau de la part syndicale, en 2026, représente pour l'abonné une hausse de :

⇒ + 0,12 € sur l'abonnement

⇒ + 0,0823 0,0833 € sur le m³

⇒ soit une augmentation de 9,99 € /an pour une consommation selon la facture type de 120 m³/an.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 de la part syndicale sont les suivants :

	01/01/25	01/01/26	2025-2026
Abonnement annuel (€)	18,62	18,74	0,676 %
Consommation (€/m³)	0,8453	0,9276	9,74 %
Tarif pour une facture 120 m³ (€/m³)	1	1,08	8 %

Tarifs des communes adhérentes depuis 2021

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

Tarification par lissage - Tarif au 01/01/2026

Part syndicale Tarifs € - HT	VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS-MAISONS	BRENY	PAVANT	VILLIERS ST DENIS	CHERY-CHARTREUVE, MONT ST MARTIN, VILLESAVOYE
Part fixe annuelle (abonnement)	18,39	18,74	18,74	17,05	18,48	17,05	18,74	15,20	15,70	28,76	35,7
Part variable / m ³	0,8337	0,8905	0,8940	0,7957	0,8286	0,7957	0,8404	0,6571	0,6401	0,6151	0,9027

III.4. Contrat de Délégation de Service Public : 2026, une année de choix du délégataire et de mise en œuvre de la période de tuilage pour la 1^{ère} phase du contrat

L'USESA, propriétaire de ses installations, est responsable du service de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire et ses élus décident du mode de gestion adapté à ses besoins.

La gestion du service d'eau potable sur l'ensemble de son territoire est assurée actuellement dans le cadre de 2 contrats de délégation de service public confiées par contrat d'affermage à la société Veolia eau.

- Un contrat pour l'ensemble de l'USESA, excepté la commune de Villers-Cotterêts, a démarré le 01 mars 2013 et se terminera le 28 février 2028 (15 ans)
- Un contrat sur le territoire de Villers-Cotterêts a démarré le 21 décembre 2016 et prendra fin le 20 décembre 2026 (10 ans)

Le comité syndical s'est prononcé par délibération en juillet 2024 sur le futur mode de gestion et a suivi les conclusions de l'étude soit une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service de l'eau potable sur le territoire de Villers-Cotterêts et de l'USESA, pour une durée de quinze (15) et dix (10) jours pour l'intégralité du contrat, décomposée en deux phases temporelles, soit jusqu'au 31 décembre 2041.

- La première phase du contrat d'une durée 14 mois et 8 jours, porterait uniquement sur le territoire de Villers-Cotterêts à compter du 21/12/2026,
- La seconde phase d'une durée de 13 ans et 10 mois porterait sur l'intégralité du territoire de l'USESA à compter du 01/03/2028

L'année 2026 sera marquée par le choix du délégataire pour la prochaine délégation de service public et par la mise en place de la période de tuilage pour la première phase du contrat sur le territoire de Villers Cotterêts.

IV. SITUATION FINANCIERE

IV.1. RÉTROSPECTIVE DES COMPTES : Évolution des dépenses et recettes 2020-2024

La rétrospective des comptes, présente l'évolution des dépenses et des recettes du compte administratif de l'USESA sur la période 2020-2024.

Cette rétrospective permet de :

- Suivre la tendance, poste par poste, des principales dépenses et recettes de l'USESA, en dégageant la moyenne sur les 5 dernières années,
- Définir, dans une seconde analyse, la capacité d'autofinancement de l'USESA (CAF brute et nette).

Rétrospective des comptes de 2020 à 2024 et moyenne des 5 dernières années

Opérations réelles	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne 2020-2024
Fonctionnement	Fonct. 2020	Fonct. 2021	Fonct. 2022	Fonct. 2023	Fonct. 2024	Moyenne
Ventes d'eau	4 019 967,76	3 642 790,68	3 637 659,10	3 838 207,77	3 518 289,40	3 731 382,94
Branchements	120 146,11	229 469,85	241 588,70	303 443,11	205 858,15	220 101,18
Subventions	147 243,16	86 550,11	115 740,84	52 299,89	148 073,00	109 981,40
Locations/redevances	23 184,56	31 063,65	36 743,49	26 493,15	48 983,10	33 293,59
Produits financiers	79,38	70,56	0	0	0	29,99
Produits exceptionnels	43 431,50	19 774,99	759,1	4 495,76	65 509,45	26 794,16
Remboursement de charges	0,00	15 853,43	19 000,68	41 832,56	13 746,18	18 086,57
Total Recettes	4 354 052,47	4 025 573,27	4 051 491,91	4 266 772,24	4 000 459,28	4 139 669,83
Charges générales	301 075,66	251 273,09	255 490,32	274 225,83	393 356,74	295 084,33
Charges de personnel	507 712,79	534 696,43	598 739,58	682 239,25	655 635,47	595 804,70
Charges gestion courantes	82 637,95	106 343,66	96 250,53	112 003,81	109 130,51	101 273,29
Emprunts /LT (intérêts)	188 670,79	175 317,34	168 310,88	178 063,49	181 073,21	178 287,14
Charges exceptionnelles	153 791,17	21 976,06	68 727,10	78 389,48	30 450,50	70 666,86
Total Dépenses	1 233 888,36	1 089 606,58	1 187 518,41	1 324 921,86	1 369 646,43	1 241 116,32

Investissement	Invest. 2020	Invest. 2021	Invest. 2022	Invest. 2023	Invest. 2024	Moyenne
Subventions d'investissement	2 551 124,50	2 559 083,50	2 742 325,29	2 776 581,76	3 611 830,00	2 848 189,01
TVA/FCTVA	1 098 753,84	1 431 652,33	1 623 035,53	1 242 855,49	1 396 424,12	1 358 544,26
Réserves (résultat N-1)	4 604 685,48	2 825 294,14	1 831 617,32	464 400,84	1 861 725,87	2 317 544,73
Autres (avances marchés)	197 286,86	18 673,60	4 948,65	-	-	44 181,82
Avances AESN	16 384,00	-	-	-	-	3 276,80
Emprunts			2 000 000,15	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,03
Total Recettes	8 468 234,68	6 834 703,57	8 201 926,94	6 483 838,09	7 869 979,99	7 571 736,65
Emprunts (Capital)	542 689,78	563 780,32	566 504,26	705 965,95	765 195,77	628 827,22
Transfert rés. Cnes (déficit)					518,95	103,79
Rembmt subvention					7 736,00	1 547,20
Etudes et travaux	6 769 573,30	8 678 525,99	9 697 908,59	7 466 680,31	8 654 737,36	8 253 485,11
Autres (avances marchés)	94 687,02	10 389,00	37 425,75	388 254,91 €	68 278,64 €	119 807,06 €
Total Dépenses	7 406 950,10	9 252 695,31	10 301 838,60	8 560 901,17	9 496 466,72	9 003 770,38

IV.2. Evolution de la capacité financière

L'autofinancement se mesure par les deux indicateurs : Capacité d'autofinancement brute
Capacité d'autofinancement nette

Ces ratios permettent de mesurer la capacité de l'USESA à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

- Capacité d'autofinancement brute

Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement de l'USESA (recettes issues de la vente d'eau, participations sur travaux de branchements, redevances, locations ...) diminuées de ses charges réelles de fonctionnement y compris les intérêts d'emprunt.

Elle est structurellement conséquente puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau) prévoit que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement.

L'USESA a essentiellement une action d'investissement, l'exploitation du service est confiée au délégataire. Ses propres charges de fonctionnement restent limitées et l'autofinancement dégagé contribue au financement de ses investissements.

- Capacité d'autofinancement nette

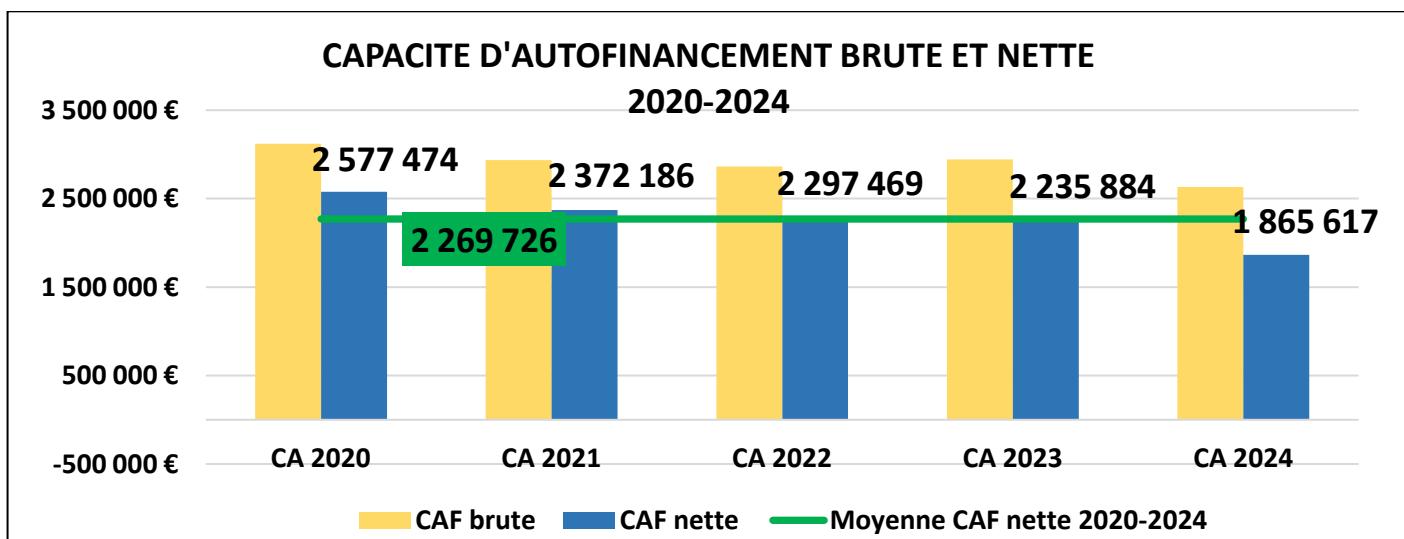
L'autofinancement net mesure les réserves disponibles après paiement de l'annuité d'emprunt.

C'est l'autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette sur les 5 dernières années varie de 2 577 474 € en 2020 à 1 865 617 € en 2024 (-27,6 %).

Opérations réelles	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne 2020-2024
Total Recettes fonctionnement	4 354 052,47 €	4 025 573,27 €	4 051 491,91 €	4 266 772,24 €	4 000 459,28 €	4 139 669,83 €
Total Dépenses fonctionnement	1 233 888,36 €	1 089 606,58 €	1 187 518,41 €	1 324 921,86 €	1 369 646,43 €	1 241 116,33 €
Autofinancement brut	3 120 164,11 €	2 935 966,69 €	2 863 973,50 €	2 941 850,38 €	2 630 812,85 €	2 898 553,51 €
Capital de la dette	542 689,78 €	563 780,32 €	566 504,26 €	705 965,95 €	765 195,77 €	628 827,22 €
Autofinancement net	2 577 474,33 €	2 372 186,37 €	2 297 469,24 €	2 235 884,43 €	1 865 617,08 €	2 269 726,29 €

La capacité d'autofinancement nette moyenne 2020-2024 de l'USESA est de 2 269 726 €.



Marge de manœuvre sur la capacité d'autofinancement nette

L'USESA utilise une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations s'élève à 3 087 500 € HT - 3 705 000 € TTC (cf. III.1.).

V. ÉQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2026

V.1. PERSPECTIVES BUDGETAIRES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Une première approche des prévisions budgétaires 2026, comparées avec les crédits du budget 2025, amène le prévisionnel ci-dessous :

Prévisions budgétaires des recettes et dépenses sections fonctionnement et investissement confondues hors opérations d'ordre

	BP 2025 (€ TTC)	BUDGET 2025 après DM 1	DOB 2026 (€ TTC)	Evolution %
Section de fonctionnement				
Recettes				
Vente d'eau	3 835 000	3 835 000	4 200 000	9,52%
Branchements particuliers	200 000	200 000	220 000	10,00%
Produits des locations et redevances	134 093	134 093	26 000	-80,61%
Subventions d'exploitation (AESN)	225 000	225 000	348 000	54,67%
TOTAL	4 394 093	4 394 093	4 794 000	9,10%
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	653 650	519 150	824 000	26,06%
Charges de Personnel	705 000	705 000	720 000	2,13%
Charges de gestion courante	148 750	140 250	150 000	0,84%
Emprunts (intérêts)	200 000	200 000	234 000	17,00%
Charges exceptionnelles	320 400	172 500	115 000	-64,11%
TOTAL	2 027 800	1 736 900	2 043 000	0,75%
Section d'investissement				
Recettes				
Subventions d'investissement	3 868 546	3 868 546	2 270 000	-41,32%
Emprunts	1 000 000	2 000 000	1 000 000	0,00%
Récupération TVA / FCTVA	1 668 281	1 668 281	1 280 000	-23,27%
TOTAL	6 536 827	7 536 827	4 550 000	-30,39%
Section d'investissement				
Dépenses				
Etudes et travaux	11 434 157	12 731 157	7 700 000	-32,66%
Emprunts capital	862 000	862 000	902 000	4,64%
TOTAL	12 296 157	13 593 157	8 602 000	-30,04%

V.1.1. Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **4 794 000 € (+9,10 %)**

Evolution avec l'exercice 2025, sur les principaux postes :

➤ Les produits de vente d'eau : 4 200 000 € (+ 9,5 %)

La hausse des produits de vente d'eau s'explique par :

- L'intégration en 2026 des communes de Chéry-Chartreuve, Mont St Martin, Villesavoye et Villiers-st-Denis
- L'effet du lissage tarifaire appliqué entre 2021-2026 pour les nouvelles communes
- La variation de la part syndicale au 1^{er} janvier 2026 (abonnement et m3) de + 8,32 %

Evolution tarifs eau potable 2025 – 2026

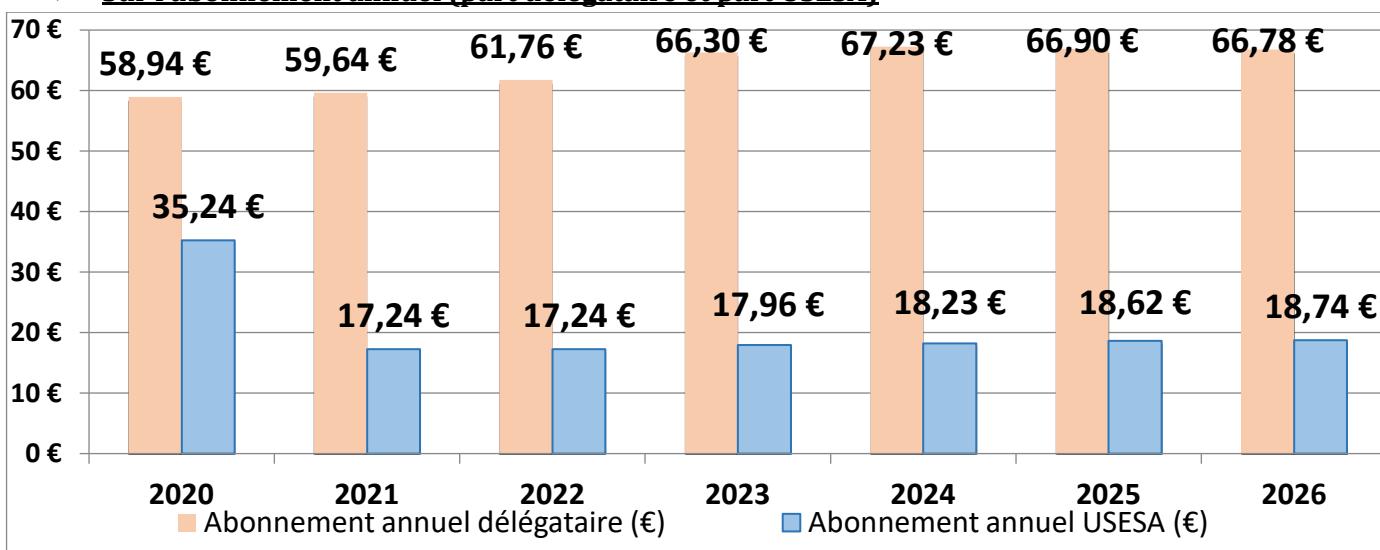
Années	2025	2026	Évolution 2025-2026
Abonnement annuel délégataire	66,90	66,78	-0,18%
Abonnement annuel USESA	18,62	18,74	0,676%
Prix du m ³ délégataire HT (moyenne 120m ³)	0,9456	0,9350	-1,13%
Prix du m ³ USESA HT	0,8453	0,9276	9,74%
Prix du m ³ TTC (consommation 120 m ³)	3,20	3,20	0 %

2025 : révision de la part syndicale de +2,17% par l'application de la formule de révision

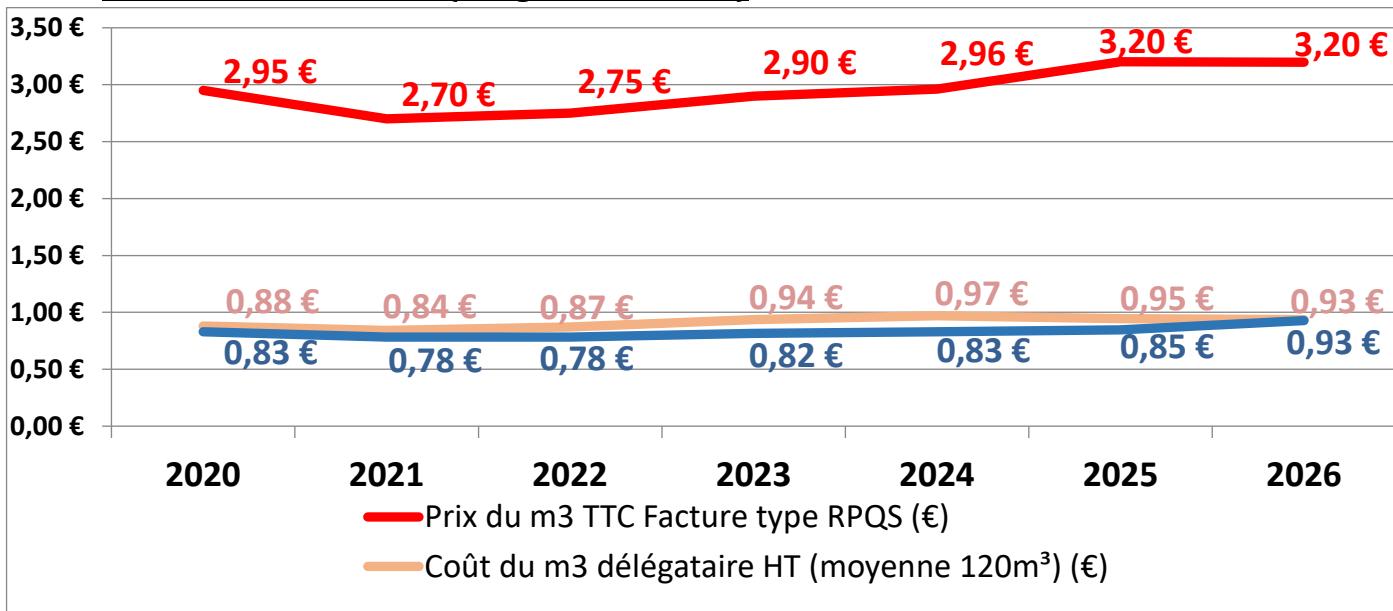
2026 : révision de la part syndicale de + 0,676% par application de la formule de révision sur part fixe et part variable et décision de + 9% sur part variable

Evolution des tarifs 2020 - 2026 (part USESA et part délégataire)

➤ Sur l'abonnement annuel (part délégataire et part USESA)



➤ Sur le volume consommé (délégataire et USESA)



Evolution des produits de vente d'eau :

Les produits de vente d'eau s'élèvent à 3,7 M€ en 2024, à 3,9M€ en 2025 pour atteindre 4,2 M € en 2026.

L'évolution des produits de vente d'eau due à l'application de la révision annuelle de 0,676 % et de la variation de + 9% sur la part variable génère des recettes supplémentaires de l'ordre de 300 000 € en 2026.

➤ Les subventions d'exploitation : 348 000 € (+ 54 %)

Les subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les actions inscrites dans le cadre du contrat territorial protection de la ressource en eau potable :

- Suivi de la qualité des eaux brutes des captages et études menées sur les Aires d'Alimentations des Captages (Fère en Tardenois phase II / Haramont et Marolles phase I)
- Etude Bas Niveaux Intrants
- Reliquat azoté
- Stratégie foncière / Pré-diagnostic foncier
- Etude Agriculture Biologique (La Chapelle Monthodon)
- Travaux de comblement de puits

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **2 043 000€ (+0,75 %)**

➤ Les charges à caractère général : 824 000 € (+26 %)

Charges de fonctionnement des services	304 480 €
Etudes et marchés en cours :	
*Contrôle de gestion du service d'eau	64 000 €
*Mode de gestion	31 820 €
95 820 €	
Actions liées à la préservation de la ressource en eau :	
* Etudes sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) Fère en Tardenois phase II, Haramont et Marolles phase I	190 400 €
* Etude Bas Niveaux Intrants	100 000 €
* Etude Agriculture Biologique	40 000 €
* Etude sur la stratégie foncière/ diagnostic foncier	38 300 €
* Reliquat azoté	40 000 €
* Paiements partenariat services extérieurs	15 000 €
	423 700 €

Le nouveau contrat de territoire signé en juin 2025 prévoit de nouvelles actions sur la protection des AAC : étude Bas Niveaux Intrants, le reliquat azoté, les Paiements pour Services Environnementaux.

➤ Gestion du service d'eau potable

Afin de préparer les échéances des 2 contrats de Délégation de Service Public (DSP) arrivant à leur terme successivement en décembre 2026 et en février 2028, le budget 2026 prévoit, dans la continuité de 2025, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie des contrats DSP et le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre.

➤ Les charges de Personnel : 720 000 € (+2,13%)

Le budget 2026 prévoit après ajustement des charges et rémunérations, une évolution de 2,13 % des crédits par rapport au budget 2025, soit une enveloppe de 720 000 €.

Le chapitre concernant les effectifs, la structure du personnel et l'évolution des charges affectées (détails dans le chapitre 'Le Personnel') présentent une estimation des rémunérations et des charges de 680 000 € auquel viennent s'ajouter les prévisions relevant des actions complémentaires (action sociale, médecine préventive, frais de formation des agents...).

➤ **Les charges exceptionnelles : 115 000 € (-64,11 %)**

Ce poste de dépenses concerne :

- les frais de démantèlement, de démolition ou de comblement d'ouvrages dont l'arrêt d'exploitation a été prononcé. En 2026 une enveloppe de 100 000 € est prévue pour ces travaux, à savoir les travaux de comblement de :

- 2 puits à Villers Cotterêts (F1 Porte Blanche / F2 route de Vivières),
- 2 puits à Coincy (Les Martelets / Les Hutins)

- Les subventions accordées pour l'organisation des classes d'eau et pour l'aide aux associations humanitaires représentent une enveloppe de 15 000 €.

V.1.2. Section d'investissement

Recettes d'investissement

➤ **Subventions d'investissement : 2 270 000 € (- 41,32 %)**

Les aides sur les opérations d'investissement éligibles au XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et au XIIème depuis le 1^{er} janvier 2025, sont estimées sur l'exercice 2026 à **2 270 000 €** :

- 705 000 € sur les conventions d'aide en cours
- 1 565 000 € pour les aides à venir, calculées avec un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

➤ **Emprunt : 1 000 000 €**

Parmi les travaux d'investissement, la programmation de renouvellement de réseau, la réhabilitation de réservoirs et des travaux d'interconnexions ont confirmé le besoin de financement estimé à 2 M€ sur 2026.

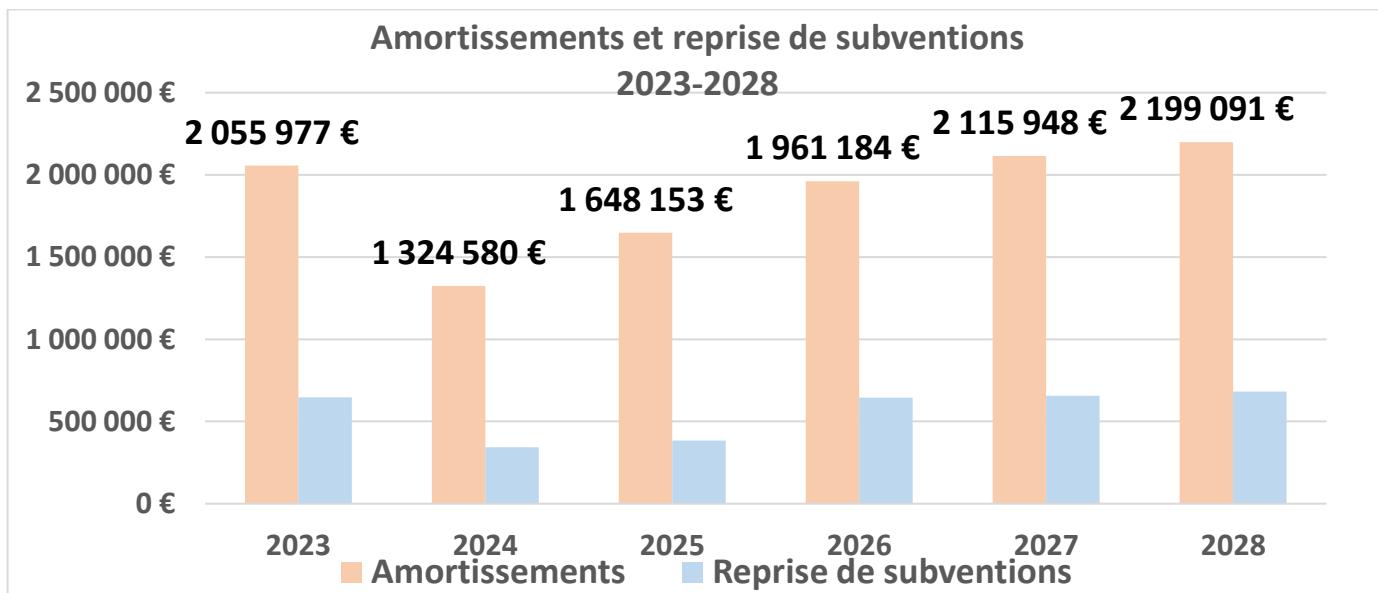
Une ligne de trésorerie sera mise en place en milieu d'année 2026 pour remplacer celle en cours depuis juin 2025 et un emprunt de 2 M€ prévu initialement début 2026 a été contracté en novembre 2025 pour moitié sur 2025 et 2026.

➤ **Amortissement des biens et subventions**

Le plan d'amortissement est ajusté jusqu'à échéance 2032, les dotations affectées aux amortissements et reprises sur subventions sont calculées à partir :

- Du programme d'investissement de l'USESA et de son calendrier de réalisation
- Des durées d'amortissement des biens

Entre 2025 et 2026 les charges d'amortissements progressent de 19 % pour atteindre 1,96 M€.



L'année 2023 a marqué la dernière échéance des amortissements des biens repris des anciens syndicats (lors de la fusion de 2008) pour une diminution des amortissements de 765 000 € en 2024.

Sur la projection 2026-2027, cette baisse des dotations est compensée par les amortissements nouveaux et permet ainsi de maintenir ces charges à **2M€/an**.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	2 055 976,76 €	1 324 580,40 €	1 648 153,18 €	1 961 183,67 €	2 115 947,96 €	2 199 090,93 €
Reprise de subventions	646 399,29 €	343 173,02 €	384 115,83 €	644 156,50 €	656 127,97 €	682 112,87 €
Solde annuel (charges à financer par la section de fonctionnement)	1 409 577,47 €	981 407,38 €	1 264 037,35 €	1 317 027,17 €	1 459 820,00 €	1 516 978,06 €

L'évolution des dotations à partir de 2026 est expliquée par l'amortissement des interconnexions (Sergy / Courmont, Brumetz / Montigny l'Allier), le marché à bon de commande (tous les 4 ans), et les travaux de renouvellement de réseau (2021/2022).

Dépenses d'investissement

En 2026, le programme des travaux, incluant le PPI 2025-2032, s'élève à 9 492 405 € HT soit 11 390 886 € TTC

Ces travaux comprennent les travaux d'investissement courants (opérations d'entretien des réseaux et ouvrages) et les opérations inscrites au schéma directeur selon la programmation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) présenté en séance le 5 novembre 2025.

Descriptif chiffré du programme de travaux 2026

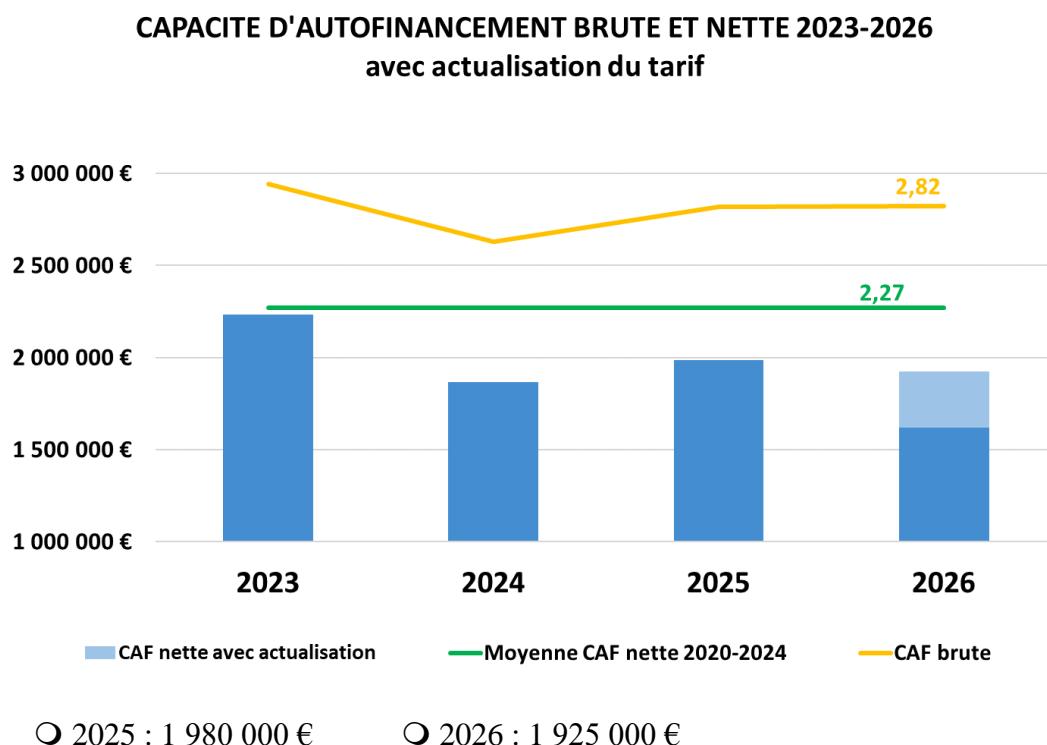
Opérations de travaux	Montant € TTC	Montant € HT
Branchements neufs et compteurs	250 000	208 333
Renouvellement canalisation « programme 2025 »	2 745 000	2 287 500
Rénovation des réservoirs		
Rénovation 1 réservoir /an	510 000	425 000
Travaux préventifs et de sécurisation		
Marché à bon de commande	300 000	250 000
Travaux d'exploitation	60 000	50 000
Réhabilitation des puits	90 000	75 000
Réhabilitation station de Fère en Tardenois	2 085 000	1 737 500
Elaboration du PGSS (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)	100 000	83 333
Interconnexion Brecy-Coincy	110 000	91 667
Interconnexion Viels Maisons	50 000	41 667
Interconnexion Marolles	54 000	45 000
Usine de traitement des puits de Chézy sur Marne	385 000	320 833
Interconnexion Breny	440 000	366 667
Interconnexion Beugneux	435 000	362 500
Stratégie foncière	60 000	50 000
Equipement informatique	10 000	8 333
S/TOTAL	7 684 000	6 403 333
Dépenses en restes à réaliser 2025	3 706 886	3 089 072
TOTAL DEPENSES 2026	11 390 886	9 492 405

V.2. Stabilité de la capacité financière

Le résultat de la Capacité d'Auto Financement (CAF) nette de l'USESA va donc déterminer **la capacité à investir de l'USESA**, après remboursement des annuités d'emprunts.

L'USESA dispose d'une capacité d'autofinancement nette moyenne de **2 269 726 € (moyenne de 2020 à 2024)**.

Le graphique ci-après, démontre l'évolution de la capacité d'autofinancement sur la période 2023-2026, en présentant les résultats suivants :



Après constat d'une baisse sur la période 2020-2024 (moyenne : 2,2 M€), la CAF est estimée constante entre 2025 et 2026 à 1,9 M€.

V.3. Autorisations de programme et Crédits de Paiement

L'inscription des crédits budgétaires sur l'exercice 2026 des opérations qui suivent, donnera lieu à une mise à jour des autorisations de programme (AP) et crédits de paiements (CP), ouverture de crédits de paiement, révisions et clôtures comprises :

➤ Révisions des AP/CP en cours :

- Ajustements du montant de l'autorisation et des crédits de paiement sur les opérations :
 - Interconnexion Sergy-Courmont (crédits 2024-2025 en raison fin des travaux sur 2025),
 - Canalisations La Plaine/Les Chesneaux - Canalisation pont SNCF Château-Thierry (crédits 2025-2026),
 - Interconnexion Brécy-Coincy (crédits 2025-2026)
- Ajustement des crédits de paiement sur les opérations :
 - Réhabilitation de la station de Fère en Tardenois (2025-2026)
 - Usines de traitement des pesticides (2024-2025-2026)

Autorisations de Programme en cours

Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement (€)						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Interconnexion Courmont - Sergy (AP n° 2021-02 - Op 10028)	1 599 846,01	99 148,56	86 632,56	1 311 949,42	51 783,00	50 332,47		
Canalisations La Plaine / Les Chesneaux - Canalisation SNCF Château-Thierry (AP n° 2021-01 - Op 10029)	6 016 934,10	65 628,60	131 324,72	313 158,13	3 996 822,65	1 505 000	5 000	
Réhabilitation station de Fère en Tardenois (AP n° 2023-01 - Op 10025)	2 600 000,00			19 381,57	157 449,38	125 000,00	2 298 169,05	
Usines de traitement des pesticides (AP n° 2023-02 - Op 10033)	1 394 001,60			35 400,00	8 601,60	0	0	1 350 000
Interconnexion Brécy - Coincy (AP n° 2023-03 - Op 10035)	1 729 696,23				203 696,23	1 416 000	110 000	

➤ Proposition d'ouverture d'AP/CP :

Il est proposé de mettre en place une nouvelle autorisation de programme, de manière à engager uniquement les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice en cours nécessaires au montage du projet de l'opération :

- Usine de traitement des pesticides des puits de Chézy sur Marne dont les études et les travaux seront réalisés sur un échéancier prévisionnel 2025-2028 dont les crédits 2025 sont inscrits au budget suivant la DM n°1/2025 :

Ouverture d'Autorisation de Programme						
Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement				
		2025	2026	2027	2028	
Usine de traitement des pesticides des puits de Chézy sur Marne (AP n° 2025-01 - Op 10038)	1 980 000,00	45 000,00	385 000,00	1 250 000,00	300 000,00	

➤ Clôtures d'AP/CP :

Tout comme les révisions, les clôtures d'Autorisation de Programmes (AP) / Crédits de Paiements (CP) peuvent avoir lieu en séance lors de la mise à jour des AP/CP. La clôture d'AP/CP intègre les réalisations de l'exercice écoulé (CA 2024).

L'ensemble des dépenses et recettes des opérations suivantes ayant été réalisé, il est proposé de procéder à la clôture de ces AP :

- Interconnexion Château-Thierry / la Ferté Milon / Villers Cotterêts,
- Réhabilitation usine de la Plaine,
- Interconnexion Château-Thierry / Tardenois,
- Interconnexion Brumetz / Montigny l'Allier,
- Interconnexion Viels-Maisons (crédits annulés en séance comité syndical du 17/12/2024).

Autorisations de Programme à clôturer								
Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement (€)						Présentation de la fiche financière au Comité Syndical
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Interconnexion Château-Thierry - La Ferté-Milon - Villers-Cotterêts (AP n° 2019-01 - Op 10017)	5 252 289,57	1 588 097,28	2 329 466,40	1 265 610,05	12 387,49	56 497,95	230,40	
Réhabilitation usine de la Plaine (AP n° 2020-01 - Op 10019)	2 977 256,17		69 671,57	1 450 000,00	1 175 000,00	206 571,85	76 012,75	24/04/2024
Interconnexion Château-Thierry - Tardenois (AP n° 2020-02 - Op 10020)	5 604 012,60		1 329 378,60	1 317 382,00	2 414 000,00	357 410,72	185 841,28	20/02/2024
Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier (AP n° 2022-01 - Op 10032)	1 242 098,89				4 284,00	26 295,50	1 211 519,39	25/09/2025
Interconnexion Viels-Maisons (AP n° 2023-04 - Op 10036)	0,00					15 000,00	-15 000,00	

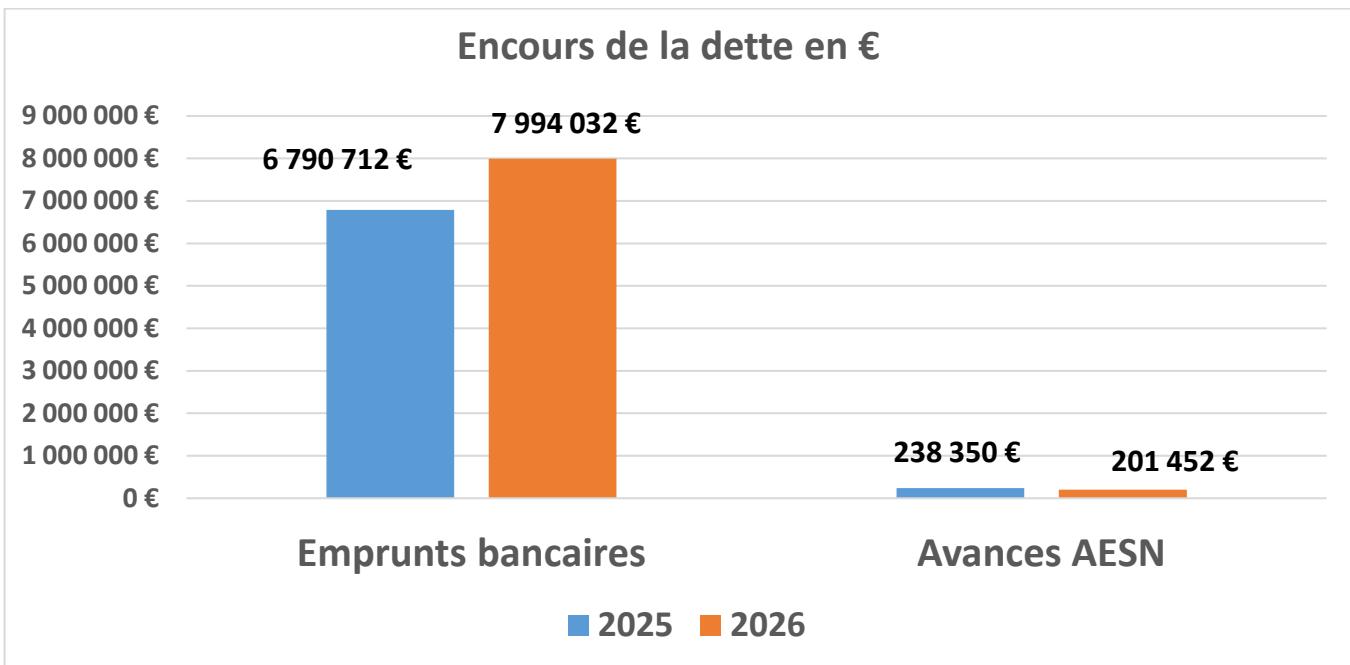
V.4. Situation de la dette en 2026

	Situation au 01/01/2025	Situation au 01/01/2026	Emprunts arrivant à échéance en 2026	Nouveaux emprunts 2026	Situation au 31/12/2026
Nombre d'emprunts en cours	30	26	5	0	21
Emprunts bancaires (taux fixe moyen 2,75%)	19	16	3	0	13
Avances AESN (taux 0%)	11	10	2	0	8

	Situation au 01/01/2025	Situation au 01/01/2026	Situation au 31/12/2026
Encours de la dette	7 029 061,78 €	8 195 484,15 €	8 294 644,68 €
Remboursement annuité	1 012 562,93 €	1 119 256,45 €	
- Dont capital	833 577,63 €	900 839,47 €	
- Dont intérêts	178 985,30 €	218 416,98 €	

Evolution des annuités :

En 2026, le remboursement de la dette s'élève à 1 119 256 € soit une hausse de 10,5 % (+ 106 694 €).



L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2026 s'élève à **8 195 484 €** et se répartit entre :

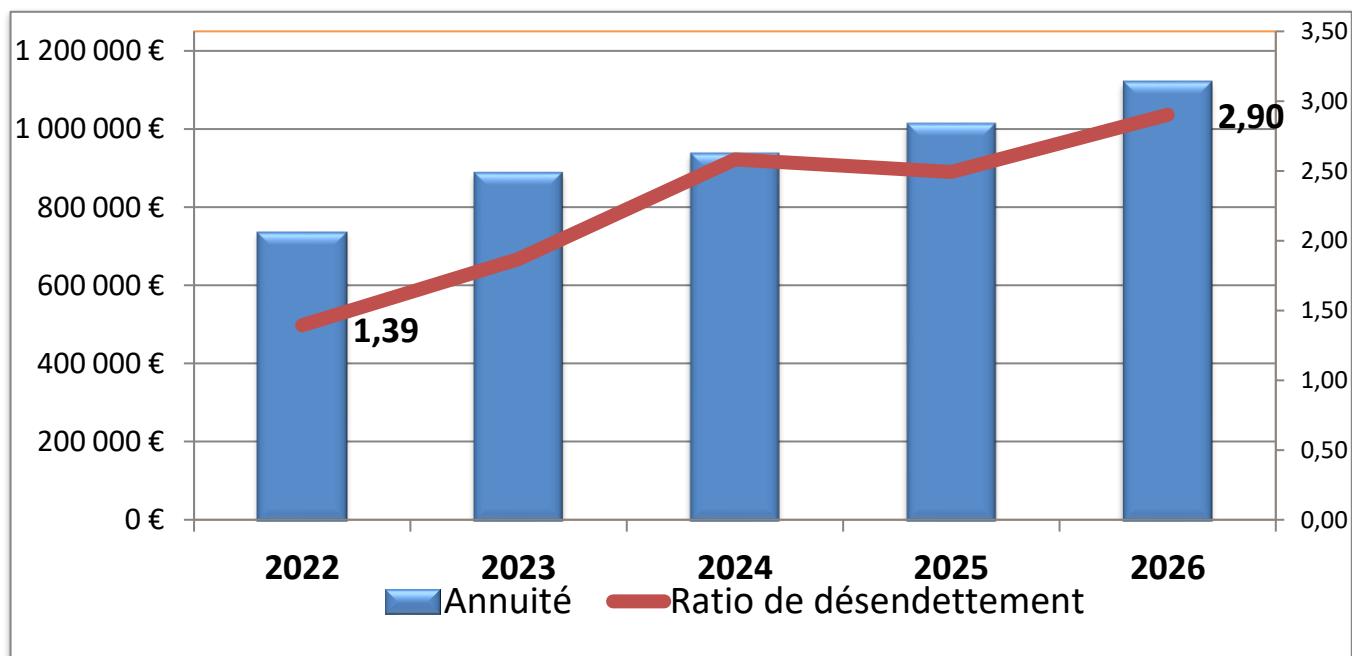
- 97 % emprunts bancaires
- 3 % d'avances auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Capacité dont dispose l'USESA à rembourser sa dette :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Ce ratio de désendettement représente le nombre d'années que mettrait l'USESA à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement.

En 2026, le ratio de désendettement de 2,49 années évolue à 2,90 années. L'USESA peut rembourser sa dette en trois ans.

A titre de comparaison des ratios de désendettement moyens pour les collectivités, un premier seuil d'alerte est fixé à 12 ans et le seuil limite est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.



VI LE PERSONNEL

VI.1. Les effectifs

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 5 ans au 01 janvier de l'année.

	2022	2023	2024	2025	2026
Catégorie A	4	4	3	2	2
Catégorie B	1	1	4	4	4
Catégorie C	6	6	5	5	5
Total	11	11	12	11	11

Les 11 agents constituant l'effectif sont tous titulaires.

Durée de travail hebdomadaire :

Durée hebdomadaire	Nombre d'agent
31h30	1
35h00	1
36h20	8
39h00	1

VI.2. Tableau des emplois

Le tableau des emplois ci-dessous a été délibéré par les élus lors du comité syndical du 16 décembre 2025.

<u>Emplois permanents</u>				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif :				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	Temps complet
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	Temps complet
Rédacteur	B	1	0	Temps complet
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} Classe	C	2	1	Temps complet
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} Classe	C	3	2	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	0	Temps complet
Secteur technique :				
Ingénieur principal	A	2	2	Temps complet
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	Temps complet
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	Temps complet
Technicien	B	1	1	Temps complet
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	Tps non complet 31h30/hebdo
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	0	0	Temps complet
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps complet
Adjoint technique	C	0	0	Temps complet
S/TOTAL		17	11	

<u>Emplois permanents contractuels</u>				
Technicien	B	0	0	Temps complet
Rédacteur	B	1	0	Temps complet
Adjoint technique	C	0	0	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	0	Temps complet
S/TOTAL		2	0	
TOTAL		19	11	

VI.3. Les dépenses de personnel

Eléments de rémunération	Montant (K€) 2024	Part dans la rémunération des agents (%)	Montant (K€) 2025	Part dans la rémunération des agents (%)	Prévision Montant (K€) 2026	Part dans la rémunération des agents (%)
Traitements de base	364.94	67.9	295.5	63.4	310.1	63
Nouvelle bonification indiciaire	4.8	0.9	6.1	1.3	6.6	1.3
Supplément familial de traitement	2.4	0.5	1.8	0.4	1.8	0.4
Indemnités, primes et GIPA	162.9	30.3	154.4	33.1	161.6	33
Avantage en nature (Participation à la mutuelle)	2.0	0.4	8.6	1.8	9.4	1.9
Heures supplémentaires rémunérées	0	0	0	0	0	0
Total BRUT	537	100	466.4	100	489.5	100
Charges patronales	202.2		181.4		218.89	
Total Salaires + charges	739.2		647.80		708.39	

Aucune heure supplémentaire n'a été payée durant les 6 dernières années.

L'ensemble des agents est évalué chaque année au cours d'un entretien professionnel, dont un compte rendu est formalisé.

Chaque agent possède une fiche de poste, mise à jour à l'issue de cet entretien si ses missions évoluent.

Un point des formations réalisées et des formations nécessaires à l'agent et à la collectivité est abordé lors de l'entretien annuel.

78,30 heures de formation ont été effectuées par les 11 agents de l'USESA soit 7,10 heures de formation par agent en 2025.

L'année 2025 est marquée par une stabilité de l'équipe, sans mouvement de personnel.

Aucune création de poste n'est prévue sur l'année 2026

L'augmentation de la prévision 2026 est principalement liée à la hausse du taux de cotisation CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales) qui passe de 34,65 % à 37,65 %.

VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE

La prestation incendie est gérée dans le cadre d'un budget annexe incendie.

Un marché à bon de commande est mis en place (2024-2027) pour le renouvellement, l'entretien et la mise en peinture des poteaux incendie pour les communes adhérentes au groupement de commandes.

Bilan 2025 :

- La cotisation au groupement de commandes : 1,67 €/habitant
- 85 communes adhérentes
- Travaux réalisés :
 - 29 PI renouvelés
 - 70 PI mis en peinture
 - 6 entretiens

	Prévision CFU 2025	DOB 2026
Dépenses	98 000 €	99 500 €
Recettes	96 753 €	99 500 €
Résultat cumulé	351 ,51 €	

Prospective 2026 :

- Adhésion de la commune de Chery-Chartreuve
- La cotisation révisée pour 2026 est estimée à : **1,70 €/habitant**
- 86 communes adhérentes à ce groupement de commandes soit 58 322 habitants

VIII. CONCLUSIONS

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 propose le maintien d'un fort niveau d'investissement. Son programme de travaux, inclus dans le PPI 2025-2032, s'élève à 9 492 405 € HT soit 11 390 886 € TTC.

Le financement des investissements est proposé par deux ressources :

⇒ Une variation à la hausse de la part syndicale fixe de 0,676 % et de la part syndicale variable de 9,676 %. Le choix des élus est d'augmenter la part variable de façon plus importante dans le cadre de la politique de sobriété en eau potable.

Le montant TTC de la facture annuelle des abonnés sera stable pour l'année 2026 par rapport à l'année 2025.

Cette variation augmente les recettes de 300 000 € ce qui permet de maintenir une CAF nette à 1,9 M€ en 2026 plus faible que ces dernières années (moyenne 2020-2024 : 2,26 M€).

⇒ Le recours à l'emprunt (1M€)

Les actions sur la préservation de la ressource développées dans le contrat territorial connaissent une nette progression financière et affectent l'autofinancement.

Dans la perspective de continuer des investissements pour maintenir notre patrimoine en bon état, l'USESA doit poursuivre une première révision de son tarif en 2026 et réaliser des emprunts nouveaux sur les prochaines années.

Cette ligne de conduite est celle choisie par les élus lors de la séance du comité syndical de novembre 2025 avec la délibération sur la prospective 2025-2042.

Le Président

Hugues DAZARD

Annexe 1

Programmation travaux de renouvellement de canalisations 2026

Commune	Rue	Linéaire (m)	DN cana (mm)	Branchement (u)	Montant des travaux HT
Jaulgonne / Barzy sur Marne	Rue du port et rue du châtelet RD 320	800	150	50	400 000 €
Nanteuil Notre Dame / Armentières sur Ourcq	Rue de Fère RD 79	800	150	5	250 000 €
La Ferté-Milon	Avenue de Verdun RD 17	655	60	40	250 000 €
Villers sur Fère	Rue Saint-Denis RD 79	350	150	35	230 000 €
Le Charmel	Route de Fère en Tardenois RD 3	530	125	20	220 000 €
Lucy le Bocage	Route de Torcy jusqu'au hameau de Montgivrault RD 82	1 400	100	10	340 000 €
Epaux-Bézu	Allée de la Vicomté RD 87 jusqu'à Bézu les Fèves	2 700	150	2	450 000 €
Total renouvellement 2026		7 235 ml		162	2 140 000 €
Linéaire USESA		1 412 km			
Taux de renouvellement programme travaux 2026		0.51 %			

Programmation sur les ouvrages 2026

Opération	Commune	Ouvrage	Type	Capacité	Estimation HT
Réhabilitation complète	Verdilly	Réservoir de Verdilly	Sur tour	150 m3	250 000 €
Etanchéité extérieure cuve	Nesles-la-Montagne	Réservoir de Nesles	Semi-enterré	1 x 105 m3 1 x 75 m3	25 000 €
Etanchéité extérieure cuve	Nogent l'Artaud	Réservoir Les Monts	Semi-enterré	100 m3	25 000 €
Etanchéité cuve	Romeny sur Marne	Réservoir de Romeny	Semi-enterré	200 m3	50 000 €
Total programme travaux sur ouvrages 2026					350 000 €

Annexe 2

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2032

PII 2025-2032 (€ TTC)

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

2025 - 2032

CS 05/11/2025

INTITULE OPERATION	N°CPTE	2025	2025	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL DEPENSES 2025-2032
		BUDGET 2025	REALISE AU 28/06/25	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	PREVISIONS DEPENSES 2029	PREVISIONS DEPENSES 2030	PREVISIONS DEPENSES 2031	PREVISIONS DEPENSES 2032	
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	368 155,82	230 213,15	74 496,26	368 000	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	2 118 000,00
	BRANCHEMENTS OP 10001 Total		368 155,82	230 213,15	74 496,26	368 000	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	2 118 000,00
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Programmation 2019-2024	2315	773,40	957 683,35	63 177,42	1 242 000							1 242 000,00
	Programmation 2025	2315	596 203,03	499 267,71	380 789,31	1 888 000							1 888 000,00
	Programmation 2026-2032	2315	2 491 635,00			125 000							17 500 000,00
	Raccordements 2024-2032	2315	190 000,00			160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	1 245 000,00
	Frais de maîtrise d'œuvre	2315	15 000,00			70 000,00	30 000,00						100 000,00
	Publications AO	2033	-	8 100,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	105 000,00
	TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total		3 293 611,43	1 465 051,06	443 966,73	3 255 000,00	2 745 000,00	2 705 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	22 000 000,00
TRAVAUX SUR OUVRAGES	1 réservoir /an	2031											-
	Villemyenne 2022/Chauvigny V+2 n°6/2024/Serigette et N. - Hennecourt 2025 (Epine/Trelou/Saint-Eugene 2024)	2313	840 367,90	46 033,55	444 334,35	931 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	3 381 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	160 000,00	19 993,92		80 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	1 200 000,00
	TRAVAUX SUR RESERVOIRES OP 10003 Total		1 000 367,90	66 027,47	444 334,35	1 011 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	4 581 000,00
MARCHE BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande 2025-2028	2315	300 000,00										2 250 000,00
	Solde 2021-2025 (100 000 /250 000 H.T./an)	2315	284 857,00	205 862,37	102 944,04	150 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	250 000,00
	MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004 Total		584 857,00	205 862,37	102 944,04	400 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 500 000,00
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	-			60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	Racc PI et reprise enrobé	2315	60 000,00	4 700,80	8 014,44	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total		60 000,00	4 700,80	8 014,44	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	-
DUP CAPTAGES	Travaux DUP (Révision des DUP P.11 et Bricy) 2024 Rév. Champ Plais	2313	11 456,00	10 166,49		11 000,00	-	-	-	-	-	-	11 000,00
	TX DUP nouvelles communes (Bréhy-Pavant)	2313			106,00		-	-	-	-	-	-	11 000,00
	TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008 Total		11 456,00	10 166,49	11 000,00		-	-	-	-	-	-	-
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	2031	-										-
	Missions connexes (géotechniques - géodetection..)	2315	2 376,00	2 376,00		2 376,00							2 376,00
	Réhabilitation usine de la Plaine	2313	-										-
	Raccordements	2315	-			2 376,00	-						2 376,00
	REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total		2 376,00	2 376,00		2 376,00	-						-
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	MAJ schéma directeur	2031				-	-		70 000,00	50 000,00	-	-	120 000,00
	Mise en place suivi pesticides /analyses/Métabolites	2031	-	-	-	-	-	70 000,00	50 000,00	-	-	-	120 000,00
	MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total		-	-	-	-	-	70 000,00	50 000,00	-	-	-	-
REHABILITATION DES PUITS	Analysé productivité des puits (Diag 58 212€ttc)/AMO F4	2313	-			30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	-	-	-	90 000,00
	Travaux	2313	120 000,00	204,00			60 000,00	120 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	Publication	2033		102,00									
	REHABILITATION PUITS OP 10023 Total		120 000,00	306,00	-	30 000,00	90 000,00	150 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	570 000,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDOENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre 70 000 € HT- 84 000 € TTC	2313/2033	184 000,00	24 360,00	59 640,00	35 000,00	35 000,00	15 000,00	-	-	-	-	85 000,00
	Missions connexes (bordage, CSPS, Racc élec.)	2313	39 971,18		39 971,18								-
	Travaux marché estim. 3 000 000 ttc	2313	116 000,00										3 000 000,00
	REHABILITATION STATION TARDOENOIS OP 10025 Total		339 971,18	24 360,00	99 611,18	35 000,00							3 085 000,00
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre -CSPS - frais connexes	2315			11 352,00	5 000,00							5 000,00
	Trix + Raccordements 4 548 €ht	2315	50 696,60		34 344,60	5 000,00							5 000,00
	INTERCONNEXION SERGY COURMONT OP 10028 Total		50 696,60	-	45 696,60	10 000,00							10 000,00
CANALISATION RESERVOIRS	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre PTH/2024 / CSPS+comme	2315	327 243,50	21 549,25	5 694,24	180 000,00							180 000,00
La Plaine /Les Cheuneaux /SNCF	Travaux marché Lot 2: 441 400€ HT 5329 780,74 TTC	2315	1 385 372,13	1 360 302,82	431 109,86	1 385 000,00							1 385 000,00
	CANALISATION CHENEUAUX LAUCONNOIS OP 10029 Total		1 712 615,63	1 381 852,07	436 804,10	1 565 000,00							1 565 000,00
ELABORATION DU PGSSE	Etude PGSSE sur ensemble du territoire (Marché 135 300€ TTC)	2031	70 470,06	24 240,16	45 979,90	70 220,06							70 220,06
	Travaux (2023-2027)	2313/2315	124 098,76	57 122,48	57 128,58	100 000,00							300 000,00
	PGSSE OP 10030 Total		194 568,82	81 362,64	103 108,48	170 220,06	100 000,00	100 000,00	-				370 220,06

INTITULE OPERATION	N°CPTE	2025	2025	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL DEPENSES		
													2025-2032		
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études (Avenant 3823,04 €HT)/MO/CSPS/ Travaux Marché lots 1 et 2 : 1 151 076€ TTC (dont surprises)	2315	6 116,40	6 116,40		6 116,40								6 116,40	
		2315	-			-								6 116,40	
	INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER OP 10032 Total		6 116,40	6 116,40		6 116,40									
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	Etudes / Diagnostics Maîtrise d'œuvre usines Travaux usines	2313	8 601,60		8 601,60	8 601,60			50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	108 601,60	
		2313	60 000,00						600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	200 000,00	
	USINES TRAITEMENT PESTICIDES OP 10033 Total		68 601,60		8 601,60	8 601,60			650 000,00	600 000,00	100 000,00	650 000,00	600 000,00	2 400 000,00	
														2 708 601,60	
INTERCONNEXION BRECY - COINCY	Frais études (100% marché MO) / sondage / frais connexes	2315	49 417,98	17 866,38	27 639,39	45 505,77	10 000,00							55 505,77	
	Frais publication /annonces	2033/2315	-			-									
	Travaux 1 497 503€ TTC	2315	1 567 444,24	394 693,50	1 021 662,94	1 416 356,44	100 000,00							1 516 356,44	
	INTERCONNEXION BRECY - COINCY OP 10035 Total		1 616 862,22	412 559,88	1 049 302,33	1 461 862,21	110 000,00							1 571 862,21	
ALIMENTATION VIELS MAISONS	Frais diagnostic hydraulique alimentation VM	2315	-			7 000,00								7 000,00	
	Maîtrise d'œuvre	2315												50 000,00	
	Travaux	2315				7 000,00									
	ALIMENTATION VIELS MAISONS OP 10036 Total					50 000,00								57 000,00	
INTERCONNEXION MAROLLES	Frais études MO / frais connexes	2315	15 033,00	17 355,00	20 331,36	10 000,00	4 000,00							14 000,00	
	Travaux 347 531€ ttc	2315	500 000,00	-		300 000,00	50 000,00							350 000,00	
	INTERCONNEXION MAROLLES OP 10037 Total		515 033,00	17 355,00	20 331,36	310 000,00	54 000,00							364 000,00	
USINE DE TRAITEMENT DES PUITS DE CHEZY SUR MARNE	Etudes / Diagnostics	2313				20 000,00	30 000,00							50 000,00	
	Maîtrise d'œuvre usine 101540 HT/121 848 €ttc	2313				25 000,00	55 000,00	50 000,00						130 000,00	
	Travaux usine MEP traitement pesticides					300 000,00	1 200 000,00	300 000,00						1 800 000,00	
	STATION TRAITEMENT CHEZY /MARNE OP 10038 Total					45 000,00	385 000,00	1 250 000,00	300 000,00					1 989 000,00	
INTERCONNEXION CHARLY SUR MARNE	Frais études	2315				-	-							40 000,00	
	Travaux	2315				-	-							618 000,00	
	INTERCONNEXION CHARLYS/M OP. Total					-	-							658 000,00	
INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD	Frais études	2315				-	-							40 000,00	
	Travaux	2315				-	-							720 000,00	
	INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD OP. Total					-	-							760 000,00	
INTERCONNEXION BEUGNEUX	Frais études	2315				35 000,00	15 000,00							50 000,00	
	Travaux	2315				400 000,00	600 000,00							1 000 000,00	
	INTERCONNEXION BEUGNEUX OP. Total					435 000,00	615 000,00							1 050 000,00	
INTERCONNEXION BRENY	Frais études	2315				40 000,00	20 000,00							60 000,00	
	Travaux	2315				400 000,00	250 000,00							650 000,00	
	INTERCONNEXION BRENY OP 10039 Total					440 000,00	270 000,00							710 000,00	
INTERCONNEXION CHERY CHARTREUVE	Frais études	2315				-	30 000,00	30 000,00						80 000,00	
	Travaux estimation	2315				-	-	1 200 000,00	600 000,00					1 800 000,00	
	INTERCONNEXION CHERY CHARTREUVE OP. Total					-	30 000,00	1 230 000,00	620 000,00					1 880 000,00	
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024	2111	100 000,00			1 000,00								1 000,00	
	ACQUISITION TERRAIN Total		100 000,00			100 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	520 000,00	
						101 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	521 000,00	
INFORMATIQUE	Matériel informatique /équipement bureau	2183/2184	8 567,82	8 767,90		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	80 000,00	
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total		8 567,82	8 767,90		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	80 000,00	
ACQUISITION VEHICULE	ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total		2182	-		-	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-	40 000,00	
									20 000,00	-	-	20 000,00	-	40 000,00	
	TOTAL			10 053 857,42	3 917 077,23	2 837 317,47	8 867 976,27	7 684 000,00	7 365 000,00	4 975 000,00	5 825 000,00	5 425 000,00	5 213 000,00	4 525 000,00	49 879 976,27 €